
BUCOPA

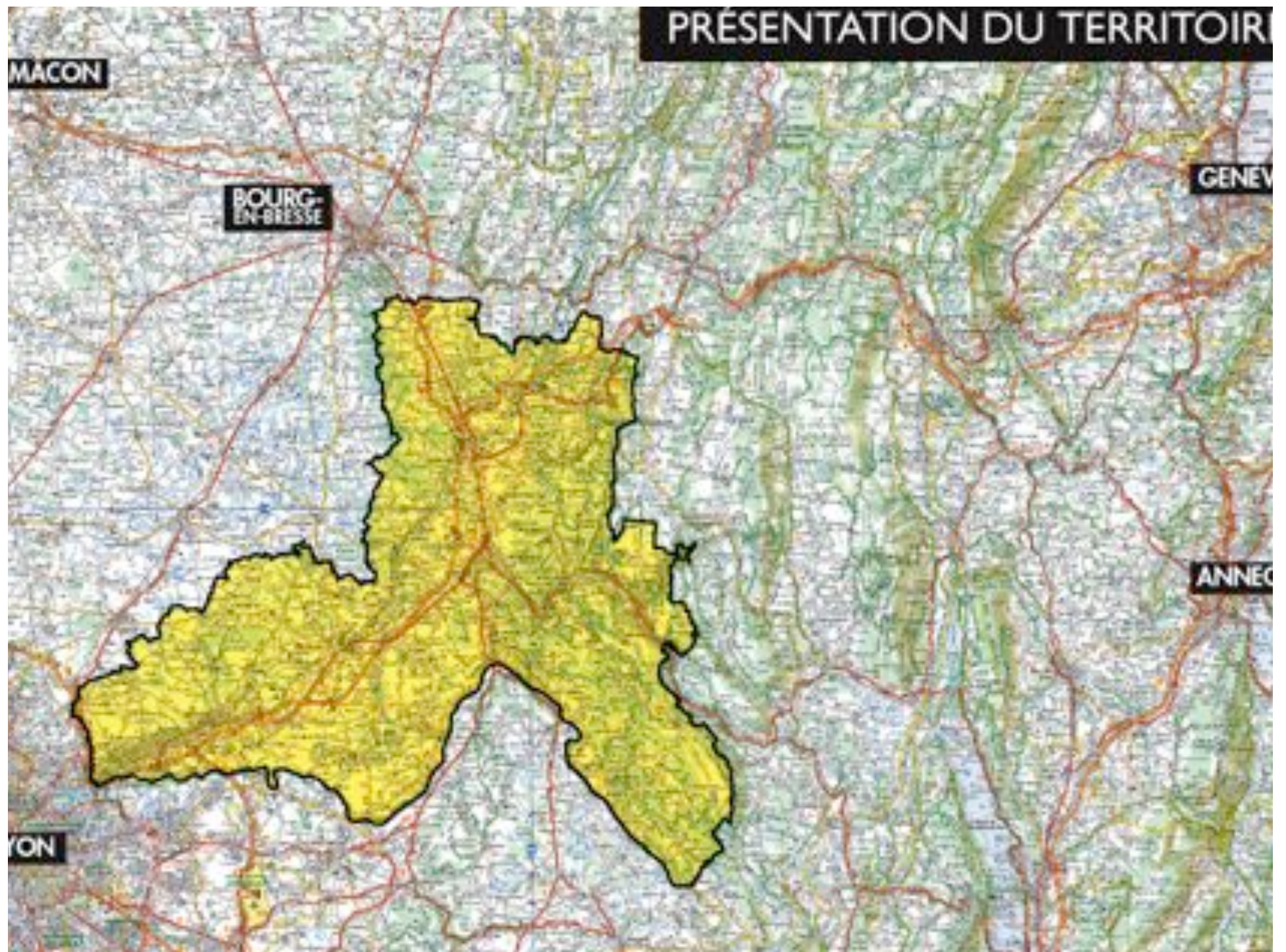
Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain



LE SCOT BUCOPA

www.bucopa.fr

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



LE TERRITOIRE DU SCOT BUCOPA

Caractéristiques du territoire :

- 85 communes
- Réparties en 7 communautés de communes et 2 communes isolées.
- 118 578 habitants (1999)
- 1 215 km²
- 99,2 hab./km²





Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

↳ **Un schéma directeur valant SCOT approuvé le 22 novembre 2002**

↳ **Complété par un schéma de secteur approuvé le 31 mars 2006**

qui concerne 13 communes

(autour de la ville d'Ambérieu-en-Bugey)



Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

**Le territoire BUCOPA : un espace de fort
développement spontané lié principalement à
sa localisation géographique**



Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain



LES GRANDS PRINCIPES DU SCOT BUCOPA

1- Maîtriser la croissance démographique

2- Rééquilibrer le développement

3- Préserver les paysages, l'agriculture et les ressources

4- Créer des logements diversifier autour des villages

5- Ouvrir de nouvelles possibilités de création de zones d'activités

6- Positionner les grands équipements de communication



L'ambition du SD / SCOT BUCOPA : un développement modéré et équilibré

Pour un équilibre économique : lier croissance démographique et croissance économique.

Pour un équilibre social : permettre la bonne intégration de tous.

Pour un équilibre écologique : préserver le caractère rural du territoire et ses ressources.

Pour un équilibre géographique : favoriser le développement des territoires moins dynamiques.

Pour un équilibre fonctionnel : assurer l'accessibilité et le fonctionnement interne des territoires.



Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

L'APPLICATION DES OBJECTIFS DU SCOT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

« Pédagogie – Négociation – Décision »

**ou le trépied fondateur de l'action du syndicat pour
l'application locale du SCOT**

L'APPLICATION DES OBJECTIFS DU SCOT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

1- Le temps de la pédagogie

- Un climat d'échange et d'écoute entre les collectivités installé dès la phase d'élaboration.
- Le principe de compatibilité affirmé et confirmé.
- Une ferme volonté de faire appliquer la règle.
- Une mission de diffusion large du message donnée au chef de projet SCOT

1.1- La pédagogie en amont de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- L'élaboration d'un vademecum pour rappeler la règle.
- La demande de justification des choix d'urbanisation.

1.2- La pédagogie au fil de l'exercice d'élaboration du PLU

- L'information régulière du syndicat mixte.
 - Des visites de terrains régulières (technique et politique).
- ↳ La diffusion de la règle à toutes les communes quelle que soit leur rang.

2- Le temps de la négociation

2.1- la négociation au fil de l'exercice d'élaboration du PLU

- La recherche d'un partenariat efficient.
- La nécessaire prise en compte des efforts consentis.

2.2- la négociation avant l'arrêt du projet de PLU

- La proposition du pré avis technique.
 - La recherche de l'intérêt des communes.
-

3- Le temps de la décision

3.1- la formalisation de l'avis du syndicat mixte

- Le chef de projet, présente le projet de PLU arrêté aux élus à travers une grille d'analyse reprenant les objectifs du SCOT pour la commune concernée
 - Les élus du Bureau rendent un avis par délibération.
- Les trois types d'avis rendus.

3.2- le respect de l'avis

- Le rôle complémentaire et essentiel des services de l'État
 - L'explication donnée dans le cadre d'une rencontre avec les élus municipaux.
-

En conclusion

1- Quelques clefs pour une bonne prise en compte du SCOT

- Une bonne assise politique de la démarche.
- Une indispensable disponibilité technique.
- Une relation de qualité avec l'État.

2- les effets induits constatés

- Des indicateurs de suivi nécessaires.
- Un besoin de précision de certaines préconisations...
- La nécessité d'engagement des municipalités dans une démarche de projet lors de l'élaboration du PLU.
- Des politiques d'accompagnement indispensables (rôle des Régions, Conseil généraux).

3- Le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

Le schéma de secteur un outil à développer qui est la cheville ouvrière de l'articulation entre SCOT et PLU

3-1 Pourquoi un schéma de secteur ?

↳ Historique et enjeux

↳ Périmètre du schéma de secteur

3- le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

3-2 La valeur ajoutée du schéma de secteur

⇒ **L'apport méthodologique : articulation entre PLU et SCOT**

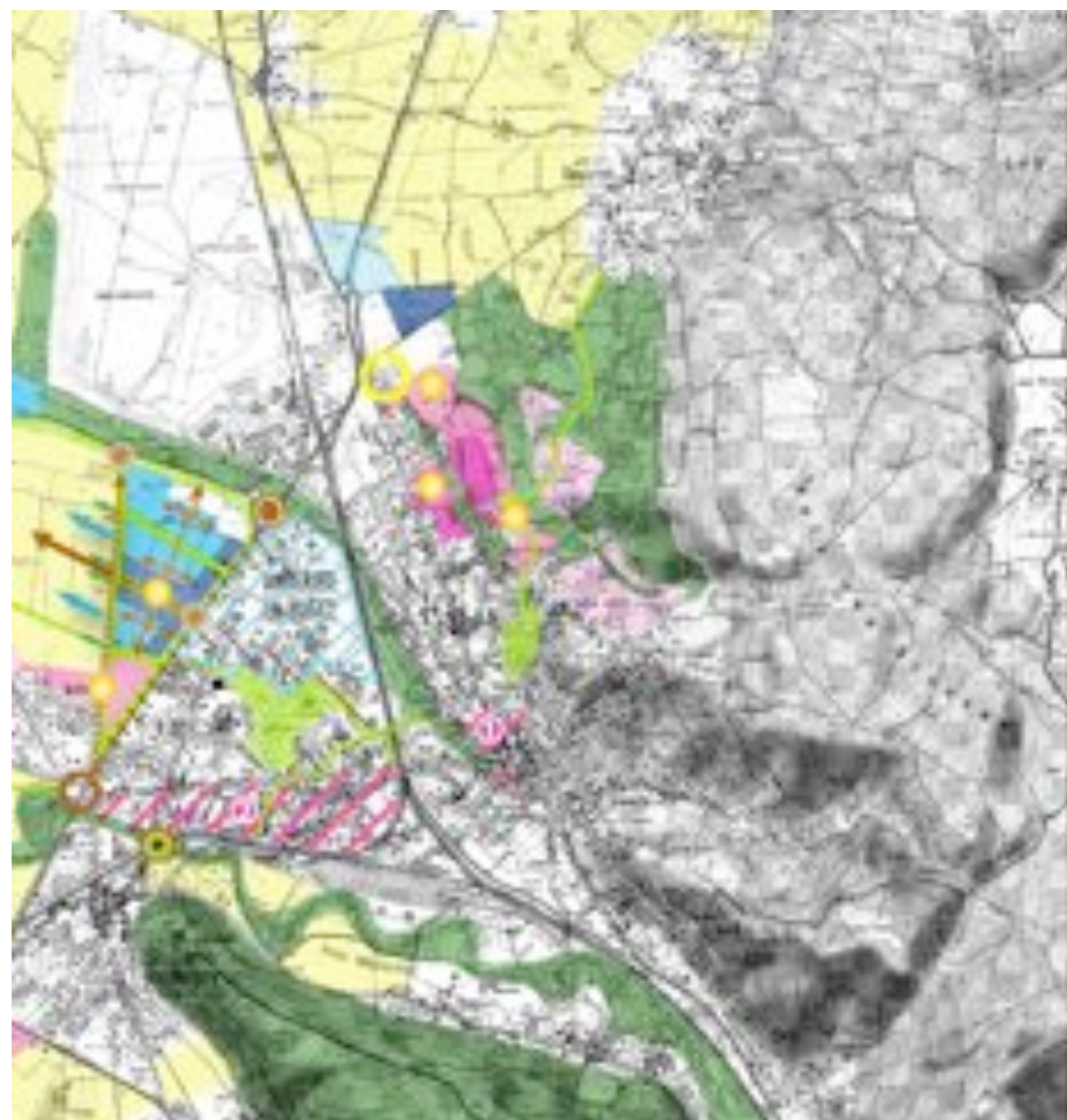
⇒ **Schéma de secteur : un outil de précision**

3- le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

3-3 Application entre schéma de secteur et PLU

⇒ **Mise en cohérence des PLU avec le schéma de secteur**

⇒ **Le sentiment des élus locaux**



Urbaine à long terme

Trame urbaine résidentielle

- Renouvellement
- Centre ville
- Gare
- Résidentiel peu dense (individuel groupé ou non)
- Résidentiel moyennement dense (maisons de ville et petits collectifs)
- Résidentiel dense (petits collectifs)

Centralités

- Petit pôle de quartier à envisager

Trame urbaine économique

- Espace à requalifier
- Pôle de santé et de services à développer

ZA à créer à

- Vocation morte
- Vocation tertiaire et aspect urbain dominant
- Extension à terme
- Création à terme

Trame viaire et ferrée

- Couloir à ne pas urbaniser pour ne pas long terme d'axes de circulation
- Boulevard urbain structurant
- Et prolongement à long terme
- Voirie interne principale
- Requalification urbaine et paysagère
- Carrefour à créer

En conclusion

Schéma de secteur : super PLU ?

⇒ Le schéma de secteur, outil de précision ne rend pas nécessaire le renforcement du caractère prescriptif du SCOT

⇒ Le schéma de secteur, outil d'une politique d'urbanisme intercommunale ne rend pas nécessaire le transfert de cette compétence à la C.C.

⇒ Un outil à développer sur d'autres secteurs stratégiques de notre territoire.



Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain



Merci de votre attention
